

mais pas de munitions; 2° Trente carabines courtes Enfield et 41 carabines Peabody, et pas d'autres, ont été fournies au collège par ses directeurs ou par le ministère; 3° Oui. Un uniforme de cadet et de zouave, pas suivant le patron du gouvernement, ni approuvé par le ministère; 4° Aucune inspection n'a été faite depuis quatre ans, mais ils étaient inspectés autrefois; 5° Aucun instructeur n'a été demandé par le collège depuis quatre ans. En avril dernier, le capitaine Bliss a agi volontairement et gratuitement comme instructeur, il n'a fait que six exercices; on a cessé les exercices, vu que les élèves n'avaient pas le temps d'y assister régulièrement. Les exercices étaient faits conformément à l'instruction donnée à nos volontaires. 6° Je ne saurais dire s'ils s'exercent aussi suivant la tactique de l'armée des États-Unis, n'ayant pas encore eu l'occasion de les voir.

#### SUBSIDES—ÉVALUATION DU MATÉRIEL DE ROULAGE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

Sir CHARLES TUPPER: Je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. MULOCK: Avant que cette motion ne soit adoptée, je désire appeler l'attention de la Chambre sur une question qui a déjà été étudiée par le comité des comptes publics. Je veux parler d'un crédit de \$200,000 qui a figuré dans les estimations pour l'année 1886, pour l'achat de certain matériel de roulage sur cette partie du chemin de fer du Pacifique Canadien connue sous la section de Yale et de Savona's-Ferry. La première fois que la Chambre a entendu parler de cette affaire, c'est pendant la session de 1886. Lorsque la Chambre était en comité des subsides, le ministre des finances d'alors a demandé un crédit de \$200,000 pour payer certain matériel de roulage dont on s'était servi sur cette section du chemin. Dans cette circonstance, l'honorable ministre a été prié de donner à la Chambre quelques explications démontrant pourquoi ce crédit devait être voté. Ses explications ont été très peu satisfaisantes, comme le verront tous ceux qui examineront le rapport. Mais il a annoncé à la Chambre que le gouvernement du Canada avait été obligé d'acheter de M. Onderdonk, qui avait été l'entrepreneur de cette partie du chemin, une certaine quantité de matériel de roulage comprenant 29 locomotives et 397 wagons-plateformes. Sur ces représentations, la Chambre a voté les \$200,000. Eh bien! M. l'Orateur, les explications alors données étaient tout à fait insuffisantes; elles n'étaient pas telles qu'elles auraient dû être; et il a fallu, à cette session, que le comité des comptes publics examinât cette opération. La première réunion du comité des comptes publics a eu lieu le 28 avril dernier. C'était simplement une assemblée convoquée dans le but d'élire un président, et le comité a décidé de se réunir de nouveau le jour suivant. Le lendemain, 29 avril, il s'est réuni, et, ce jour-là, j'ai demandé:

Production devant ce comité de tous livres, lettres, comptes et autres documents concernant le crédit de \$200,000 à la page 45, 1ère partie du rapport de l'auditeur général, comprenant des instructions aux évaluateurs Hanney, Reed et Clark, et leurs correspondances avec tout département ou membre du gouvernement, et de toutes communications envoyées à eux ou à quelqu'un d'entre eux par le gouvernement ou tout département, et aussi tous rapports et évaluations faits par tels arbitres, ou par la majorité d'entre eux, concernant le matériel de roulage employé à la construction de la section de la Colombie Anglaise (Yale et Savona's-Ferry) du chemin de fer du Pacifique Canadien, et repris par le gouvernement, et la preuve présentée aux dits évaluateurs en rapport avec cette évaluation.

Vous verrez que cette résolution demandait que toutes les évaluations faites par les arbitres ou par la majorité d'entre eux, devaient être soumises au comité. Cette résolution a été adoptée le jour que je l'ai proposée. Le comité s'est réuni de nouveau le 17 mai et l'ordre n'avait pas été exécuté en entier à cette date, de fait, je crois que l'on a éludé avec intention l'ordre du comité. Les seuls documents soumis au comité comprennent une lettre du département des

chemins de fer à l'auditeur général, lui disant comment payer le montant d'une certaine adjudication; à cette lettre était annexée une copie de ce qui était censé être une adjudication. Ce document, appelé adjudication, qui a été soumis au comité ce jour-là, était censé être une évaluation de certain matériel de roulage, savoir, 9 locomotives et 189 wagons-plateformes, et le montant auquel les arbitres ont évalué ce matériel était de 202,860. Il y a au bas du document un mémoire avec les mots: "approuvé C. S.," ce qui, je suppose, signifie Collingwood Schreiber, ingénieur du gouvernement; ce mémoire déduit un article de \$3,325 et établit une balance de \$199,535 comme étant le montant, d'après ce rapport, que les arbitres ont déclaré être dû en paiement de ce matériel de roulage.

Sir CHARLES TUPPER: Quel était l'article déduit?

M. MULOCK: Une locomotive qui, d'après l'ingénieur, n'était pas propre au service. Partant, vous remarquerez que le jour dont je parle, le 17 mai, le seul document produit devant le comité, a été la sentence arbitrale, que je puis mentionner comme la sentence arbitrale de mars 1886, laissant ainsi le comité sous l'impression que c'était la seule décision, la décision définitive en rapport avec cette matière. Eh bien! M. l'Orateur, il semblait incompréhensible qu'une décision de ce genre pût être rendue sans qu'il y eût un rapport ou des documents démontrant comment on était arrivé à cette décision, sans qu'il eût de correspondance concernant la question. En conséquence, j'ai appelé l'attention du comité sur le fait que l'on semblait négliger de se conformer à l'ordre du comité; et, à ma demande, le comité a ordonné que le sous-ministre des chemins de fer, M. Trudeau, assistât à la prochaine réunion du comité pour être examiné sur la question de savoir s'il y avait encore d'autres documents entre les mains du gouvernement. Le comité des comptes publics s'est réuni ensuite le 31 mai, et M. Trudeau était présent à cette assemblée, conformément à l'ordre du comité. En même temps, on a présenté au comité les documents que je tiens à l'heure qu'il est dans ma main, et parmi ces documents, se trouvait la lettre suivante:

OTTAWA, 8 mai 1887.

Monsieur—Relativement à votre lettre du 10 courant, j'ai l'honneur, d'après instructions reçues, de vous transmettre des copies de tous les documents produits en ce département, au sujet de l'évaluation du matériel de roulage employé à la construction de la section de la Colombie Anglaise (Yale et Savona's-Ferry) du chemin de fer du Pacifique Canadien et requis par le gouvernement.

Je suis votre obéissant serviteur,

A. P. BRADLEY,  
Secrétaire.

Cette lettre était adressée à l'auditeur général, M. J. M. McDougall, et en marge se trouvait un mémoire mentionnant le nombre des documents en question, en tout 14. Vous remarquerez que le 10 mai, le département des chemins de fer, par son secrétaire, a certifié que les documents que je suis à la veille de citer, étaient tous les documents produits au département relativement à l'évaluation en question, et vous remarquerez en outre, que cette lettre est une réponse à l'ordre donné par le comité de produire, non seulement toutes lettres et correspondance, mais toute évaluation faite soit par tous les arbitres, soit par la majorité d'entre eux.

Quel est le cas présenté d'après les papiers ainsi produits? Il paraît qu'au mois d'octobre 1885, M. Onderdonk, l'entrepreneur, était à Ottawa, et je pense, d'après le langage de la correspondance, qu'il a eu de fréquents entretiens avec le département des chemins de fer pendant ce temps-là. Il a insisté auprès du gouvernement pour que celui-ci prît une certaine quantité de matériel de roulement dont il avait fait usage pour la construction du chemin de fer, et il vint à Ottawa, tout à fait préparé en apparence à s'occuper de la chose, car, dans sa lettre du 22 octobre 1885, il prend la liberté de désigner M. M. J. Hanney comme l'un des arbitres chargé de faire l'évaluation du matériel de roulement. Il s'est échangé un certain nombre de lettres entre M. Onder-